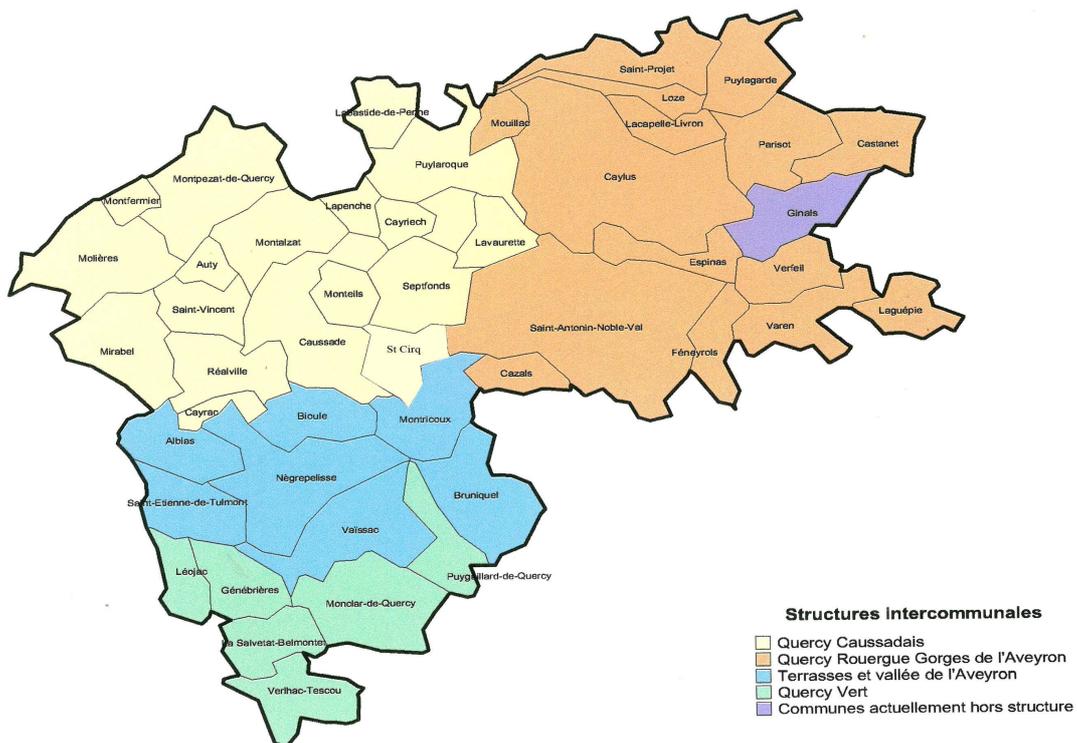




SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI QUERCY



CONVENTION TERRITORIALE DU PAYS MIDI-QUERCY (2008- 2013)



ANNEXE 2 : FICHES MESURES DU PROGRAMME OPERATIONNEL

MESURE 1

Miser sur les ressources humaines et conforter la gouvernance

Axe stratégique 1 : Un territoire équitable.

Valeur ajoutée Leader IV : Innovation sociale et environnementale par la Gestion prévisionnelle territoriale des compétences et des parcours professionnels, par des nouvelles formes juridiques d'activités

PRÉSENTATION DE LA MESURE

Contexte général	Un territoire qui veut se préparer aux changements doit miser sur la compétence, l'intelligence collective et la capacité d'adaptation des femmes et des hommes qui vivent et y agissent.
Objectifs stratégiques	Développer la sensibilisation du plus grand nombre aux enjeux du développement durable. Encourager le réflexe coopératif et la mutualisation des compétences. Consolider le fonctionnement de la démocratie participative. Conforter la capacité d'ingénierie du Syndicat Mixte.
Contenu	Actions d'information, de formation, de formation – développement, d'éducation populaire. Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (dans le respect des compétences régionales) Renouvellement et consolidation du conseil de développement. Financement de l'ingénierie du pays.
Partenariat technique et financier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ FINANCIER : UE; ETAT; CR MP ; CG ; autres ➤ TECHNIQUE : MCEF/MDE ; DDASS ; DSD ; EREF ; DDAF ; ADEPES....
Calendrier prévisionnel	2008-2013

DESCRIPTIF DES ACTIONS CIBLEES

1.1) Sensibilisation au développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Information et communication sur le développement durable (plaquettes, évènements, voyages d'étude, débats publics...) - Proposer une offre locale en formation continue, Formation-développement, université rurale... : agir par la formation pour intégrer dans les pratiques professionnelles de développement durable, - Installer un observatoire socio-économique-environnemental du territoire aux services des acteurs (élus, entreprises, association, ..) , outil d'aide à la décision et d'acquisition d'une connaissance commune du territoire
1.2) Insertion, emploi, valorisation des compétences	<ul style="list-style-type: none"> - Appui aux regroupements, coopérations, mutualisation de ressources... Promouvoir l'innovation socio-économique (SCIC , groupement d'employeur, association..) - Développer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences , territoriale dans les secteurs d'activités porteurs du territoire (médico-social, petite enfance-enfance, services aux personnes..) : Soutenir et susciter des démarches territoriales de gestion prévisionnelle des emplois et qualification et des mutualisations de moyens matériels ; accompagnement en ingénierie, en animation et au démarrage - Renforcer l'efficacité des parcours d'insertion sociale et professionnelle (PLIE) en l'articulant avec les projets GPEC territoriaux (médico-social ;...), l'action menée par la MCEF/MDE et en développant le recours à la clause d'insertion dans les marchés publics locale....
1.3) Démocratie participative	- Soutien à l'animation et au fonctionnement du Conseil de développement du PMQ : Renouvellement du conseil de développement et professionnalisation de son animation...
1.4) Ingénierie Pays	- Soutien à l'équipe technique pluridisciplinaire du SM PMQ pour assurer la mise en oeuvre des politiques territoriales sur le territoire.

EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

➤ Grille d'analyse de projet

Indicateurs d'e réalisation :

- Nombre de GPEC territoriales engagées
- Nombre de modules de sensibilisation au développement durable réalisés
- Nombre de réunions organisé par le CDD

MESURE 2	
Développer l'offre culturelle, la solidarité et la cohésion sociale	
Axe stratégique 1 : Un territoire équitable.	
Valeur ajoutée Leader IV : Nouvelles formes collectives d'organisations sociales et solidaires	
PRÉSENTATION DE LA MESURE	
Contexte général	Riche de son patrimoine culturel et de nombreuses initiatives de culture vivante, le Pays entend faire du développement culturel un levier majeur de son attractivité et de sa cohésion sociale. Il apporte également son appui aux politiques de développement social des communes et du Département dont il favorise la coordination à l'échelle de son territoire.
Objectifs stratégiques	Conforter l'attractivité durable du territoire, développer la solidarité et la cohésion sociale
Contenu	Actions de valorisation et de médiation du patrimoine culturel. Soutien aux projets culturels sur l'année et hors saison. Développement de l'éducation artistique et culturelle. Développement des politiques enfance – jeunesse. Actions en faveur d'une meilleure mixité sociale et générationnelle.
Partenariat technique et financier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ FINANCIER : UE; ETAT; CR MP ; CG ; autres ➤ TECHNIQUE : SRI ; CAUE ; DRAC ; ADDA 82; DDJS ; CAF ; CPIE....
Calendrier prévisionnel	2008-2013
DESCRIPTIF DES ACTIONS CIBLEES	
2.1) connaissance et valorisation du patrimoine culturel	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les inventaires et diagnostics scientifiques et techniques liés au patrimoine comme fondements de la connaissance matérielle et immatérielle du territoire et de qualité des projets de développement (inventaire du patrimoine bâti, inventaire de la mémoire, diagnostic des savoir-faire) - Contribuer à la transversalité de l'approche sur le patrimoine permettant d'intégrer au sein des projets sens et valeur patrimoniales, usages et modes de vie contemporains, enjeux du développement durable pour une meilleure inscription du patrimoine dans son environnement culturel, paysager, social et économique, pour permettre une plus grande connaissance entre générations et entre nouveaux et anciens résidents et pour faciliter l'implication dans le projet commun et les partenariats entre acteurs notamment professionnels et bénévoles - Créer les conditions et les outils de l'appropriation et l'acquisition de la connaissance ainsi que la transmission des savoir-faire traditionnels - Fonder et dégager des priorités stratégiques en terme de protection, mise en valeur, restauration et réhabilitation du patrimoine pour établir avec les partenaires financiers un cadre d'accompagnement des projets permettant d'atteindre les objectifs qualitatifs (schéma de valorisation du patrimoine bâti dans la continuité de l'inventaire réalisé-Valorisation des sites culturels au regard de sous –thématiques identifiées -patrimoine médiéval, architecture urbaine et rurale...) - Développer l'économie du patrimoine et encourager la médiation et interprétation du patrimoine grâce à la mise en place d'appels à projet culturel, dans le cadre du schéma de développement culturel, pour promouvoir la mise en réseau et la cohérence des actions culturelles réalisées sur le territoire.
2.2) Développement de l'offre culturelle	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du schéma culturel de territoire du PMQ : « La culture vivante et les artistes comme catalyseurs du dialogue social » - Favoriser les projets établissant des liens entre patrimoine et création contemporaine, notamment dans le domaine des arts plastiques, le centre d'art et de design, La Cuisine, étant le pôle structurant. - Encourager les projets artistiques inspirés ou fondés sur la ressource patrimoniale contribuant à sa mise en valeur par son interprétation (résidences d'artistes, ...) et favorisant la rencontre avec les artistes - Favoriser les manifestations culturelles contribuant à la mixité des représentations sociales et culturelles et à la mise en débat de sujets sociétaux - Renforcer l'éducation artistique et culturelle des individus pour une meilleure compréhension de leur environnement et le développement de la créativité dans les futures générations comme gage de dynamisme et de développement économiques du territoire

	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le développement des festivals phares du territoire, par la proposition d'actions et d'une programmation à l'année et favoriser l'intégration du développement durable dans les manifestations culturelles - Encourager l'adaptation de lieux de diffusion culturelle contribuant à la proximité avec le public, le maillage du territoire et hors les murs. - Favoriser l'accès à la culture des jeunes et des publics en difficultés par la mise en place de transports collectifs
2.3) Renforcer l'offre de services enfance – jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> - En complément des équipements structurants intercommunaux (cf : mesure 5) ; seront accompagnées, les initiatives qui mutualisent les moyens humains et matériels pour renforcer les services au public garant d'une cohésion sociale. - Créer une « vitrine média du PMQ », type portail Internet grand public et professionnels qui montre tout ce qui se fait sur le territoire en matière d'offre de services de proximité et culturels, favorisant le maintien et l'accueil de population.
2.4) Favoriser la Mixité sociale et intergénérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Soutiens aux initiatives qui concourent à une meilleur « intégration » des nouveaux arrivants (charte du mieux vivre ensemble en PMQ ; rencontres culturelles ; guide d'accueil enfance-jeunesse ; bourse le logements ; ...).
EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Grille d'analyse de projet ➤ Présentation d'une approche « empreinte écologique » pour les opérations d'investissement supérieurs à 400K€ <p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Nombre de projets collectifs s'inscrivant dans le champ de l'économie sociale et solidaire -Nombre de commune couverte par l'inventaire du patrimoine bâti -Nombre de projets de valorisation du patrimoine -Evolution du Nombre d'enfants inscrit dans une activité artistique et culturelle -Nombre de projets favorisant l'intégration de nouveaux arrivants 	

MESURE 3	
Favoriser la diversification et la consolidation des activités économiques durables	
Axe stratégique 2 : Un territoire viable.	
Valeur ajoutée Leader IV : Soutien aux activités éco-responsables et d'intérêt collectif	
PRÉSENTATION DE LA MESURE	
Contexte général	Dépendants de la conjoncture économique et climatique, le tourisme, l'agriculture et l'économie résidentielle présentent des risques de fragilisation qu'il convient d'anticiper par la diversification des activités et l'encouragement à faire des choix économique durables et réversibles.
Objectifs stratégiques	Favoriser le développement d'une agriculture et d'un tourisme durables, encourager la diversification des activités et le télétravail. Elaborer un schéma de développement économique pour le Pays intégrant l'économie sociale et solidaire, le STIE (schéma territorial d'infrastructures économiques), l'accompagnement diffus de l'activité économique en zones rurales, et précisant le rôle et les missions des différents acteurs du développement économique territorial
Contenu	Actions de soutien à la diversification des activités et des filières. Actions d'incitation au développement de l'éco-responsabilité dans les choix économiques. Action de soutien à l'innovation pour les entreprises existantes. Action d'accueil d'entreprises innovantes.
Partenariat technique et financier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ FINANCIER : UE; ETAT; CR MP ; CG ; autres ➤ TECHNIQUE : MCEF/MDE ;DDAF; ADE ; MPE ; chambres consulaires ; CDT ; CRT ; DRT ; CPIE ;
Calendrier prévisionnel	2008-2013
DESCRIPTIF DES ACTIONS CIBLEES	
3.1) Développement durable des activités agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la diversité, la qualité et la complémentarité des productions agricoles pour notamment conforter le lien agriculture-environnement-paysage (MAE, savoir-faire, biodiversité, énergies renouvelables...) : Appels à projets auprès des exploitants agricoles pour s'engager dans une « conversion écologique » (diagnostic et investissements) - Encourager la diversification et la mutualisation des formes de commercialisation des productions agricoles en renforçant le lien avec les habitants du territoire (Structurer et développer un réseau de producteurs biologiques en accompagnant leur démarche de production et de commercialisation collective sur le territoire (particuliers, restauration collective ; continuité de l'appel à projet régional au Pays/PNR « Economie sociale et solidaire »...) - Accompagner des installations ciblées sur des productions repérées faisant défaut en PMQ et respectueuses de l'environnement ; politique foncière innovante pour aider à ces installations... - Etudier, animer et développer de nouvelles filières courtes de productions (en particulier issu du monde agricole) valorisant les ressources du territoire (huile végétale brute ; biogaz ; bois-énergie ; solaire ; éco-construction...)
3.2) Soutien au développement des formes de tourisme durable	<p><u>Soutien aux actions visant une sensibilisation des prestataires touristiques à la question du tourisme durable basée sur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪une capitalisation d'expériences (mise en place d'éducteurs, de sessions de partage d'expériences, mise en place d'espace de travail et de progression partagé...) ▪des modules de sensibilisation ciblés répondant à des thèmes précis tels « la communication durable », « suivre ses consommations d'eau et d'énergie » , « jardiner et paysager durablement », « sensibiliser ses clientèles », « utiliser des produits locaux », « les mutualisations d'emplois », et pouvant comprendre des réalisations concrètes (panneaux d'information...) <p><u>Soutien aux projets d'investissement incluant le dispositif d'accompagnement régional sur la question du tourisme durable visant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪la modernisation de pôles de tourisme de plein air (Base de loisirs ; ..) incluant les volets paysagers, énergies et accueil des enfants... ▪la qualification de l'Hôtellerie de plein air notamment sur le volet paysager, l'accueil des enfants, des familles

	<ul style="list-style-type: none"> ▪la création et la modernisation de gîtes d'étape sur des itinéraires pédestres (GRP), équestres, cyclistes et aquatiques ▪la création ou la modernisation de gîtes de séjour à proximité de sites et espaces majeurs de pleine nature (basé sur la médiation des patrimoines, sur l'accueil de jeunes) ▪la modernisation de la petite hôtellerie rurale dans le but de favoriser l'accueil d'individuels regroupés ▪la qualification de la restauration traditionnelle rurale favorisant la promotion de produits locaux notamment auprès des familles <p><u>Soutien à la qualification de lignes de produits thématiques</u> Pleine nature et écotourisme, notamment autour des rivières Aveyron-Viaur / techniques et savoir-faire artisanaux et agricoles / découverte du patrimoine culturel,</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Soutien aux actions visant le renforcement de la qualité de l'accueil sur les sites et espaces de pleine nature, au sein d'exploitations agricoles et d'ateliers, sur des sites et cités ▪Soutien aux actions visant la mise en réseau de l'offre autour d'une même thématique ▪Soutien aux actions favorisant le développement de prestations éco touristiques . <p><u>Soutien à la promotion de lignes touristiques PMQ intégrées dans une démarche de progrès</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Soutien au projet de modernisation, de professionnalisation des Offices de tourisme : mise en réseau de l'information, projet d'équipements, accessibilité, développement de vitrines de tourisme durable... ▪Soutien aux actions collectives visant la conception de produits touristiques thématiques et écotouristiques, le développement de débouchés commerciaux auprès de clientèles identifiées et la mise en place d'initiatives promotionnelles groupées et partagées
3.3) Accueil d'entreprises innovantes et soutien aux entreprises existantes	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte l'adaptation des TPE à l'évolution des besoins de notre territoire induit par l'économie résidentielle (accueil nouveaux arrivants et vieillissement de la population) - Encourager l'accueil et le développement d'entreprises (PME, artisanales..) spécialisées dans les domaines de l'éco-construction et des énergies renouvelables,... (ateliers découvertes pour candidats à l'installation, filière des bio-matériaux...) en particulier sur les cantons en ZRR du PMQ - Développer des zones d'activités de qualité environnementale et favoriser l'installation d'entreprises innovantes dans le domaine écologique et environnemental...
3.4) Soutien aux initiatives économique d'intérêt collectif	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la reconnaissance des entreprises qui s'engage dans une démarche « éco-responsable et solidaire avec le territoire » : mise en réseau de ces acteurs économiques - Accompagnement par la formation-sensibilisation des acteurs économiques du territoire à leur mutation vers une économie sociale et solidaire (clause sociale des marchés publics, groupements d'employeurs, coopératives d'activités ...) - favoriser et soutenir les initiatives en matière d'insertion par l'activité économique en lien notamment avec les thématiques développées par le Pays (ex : chantier d'insertion sur la valorisation de la filière bois ; déchets etc. ...)
EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Grille d'analyse de projet ➤ Présentation d'une approche « empreinte écologique » pour les opérations d'investissement supérieurs à 400K€ <p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Nombre de projets collectifs de circuits courts aidés -Nombre d'agriculteurs s'engageant dans une démarche de diversification écologique -Nombre de nouveaux prestataires touristiques proposant une activité écotouristique - Nombre d'entreprises adhérant à la démarche éco-responsable en PMQ 	

MESURE 4

Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables

Axe stratégique 2 : Un territoire viable.

Valeur ajoutée Leader IV : Recherche de solutions innovantes pour limiter les déplacements individuels, favoriser les alternatives à la voiture et l'accès des habitants aux services.

PRÉSENTATION DE LA MESURE

Contexte général	La raréfaction des ressources, l'augmentation du coût de l'énergie et l'impact des activités humaines sur le climat pèsent et risquent de peser de plus en plus sur l'économie et le cadre de vie du territoire. Les habitants comme les acteurs économiques doivent adopter de nouveaux comportements, économes et responsables.
Objectifs stratégiques	Développer l'efficacité énergétique des bâtiments, favoriser le recours aux énergies renouvelables, encourager l'écoconstruction dans le neuf comme dans la réhabilitation, encourager les modes de transports alternatifs.
Contenu	Actions en faveur du développement de la maîtrise de l'énergie. Actions en faveur du bois énergie, du solaire. Actions en faveur du développement d'une offre globale et locale des entreprises du bâtiment en matière d'écoconstruction. Actions en faveur des modes de transports alternatifs.
Partenariat technique et financier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ FINANCIER : UE; ETAT; CR MP ; CG ; autres ➤ TECHNIQUE : CAUE EIE; ARPE ; ADEME ; DIREN ; SDE 82 ; CPIE ; CRPF ; chambres consulaires...
Calendrier prévisionnel	2008-3013

DESCRIPTIF DES ACTIONS CIBLEES

4.1) Développement de l'efficacité énergétique dans les bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Accompagnement des collectivités souhaitant s'engager dans une démarche globale d'optimisation de l'efficacité énergétique : analyse et investissement pour l'utilisation de matériaux ou de matériels contribuant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics au-delà de la réglementation applicable (RT existant + 20 % de performance pour les bâtiments existant et label « BBC » minimum pour le neuf), ♦ Soutien à la valorisation des opérations exemplaires en matière de maîtrise de l'énergie et en particulier les bâtiments destinés aux enfants et aux personnes âgées. ♦ Soutien aux formes collectives d'accès aux matériels techniques efficaces pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments (mutualisation de commandes de matériel, ...), ♦ Soutien à l'optimisation énergétique des réseaux d'éclairage public (analyse et investissement), ♦ Soutien aux actions de vulgarisation du matériel performants et efficaces d'un point de vue énergétique ♦ Soutien aux initiatives conjuguant maîtrise de l'énergie (HPE) et valorisation des matériaux locaux dans la construction (terre, paille, bois locaux et traditionnel exploités localement), ♦ Soutien aux actions visant à spécialiser les professionnels dans les démarches, techniques et technologie contribuant à la diminution des consommations d'énergie dans les bâtiments, ♦ Soutien à l'implantation d'entreprises spécialisées en construction et réhabilitation de bâtiments économes en fonctionnement (conseil, maîtrise d'œuvre, accompagnement, bureau d'études)
4.2) Développement des énergies renouvelables	<p>Appui à la structuration et au développement de la filière bois-énergie. Le Pays veillera à garantir une cohérence territoriale globale des projets s'inscrivant dans cette démarche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux projets structurant des filières (réseau de chaleur bois énergie contribuant à structurer la filière locale d'approvisionnement), - Soutien au développement de la filière bois énergie et notamment à la création ou au renforcement des formes collectives d'organisation (SCIC, CUMA,...), - Soutien aux éléments structurants de la filière bois énergie (plate forme de stockage - séchage – déchiquetage, coordination et organisation des chantiers de production, optimisation du transport d'énergie par une optimisation de l'organisation = limitation des transports routiers « à vide ») <p>♦ Soutien aux actions de sensibilisation visant à spécialiser les professionnels de la filière</p>

	<p>du génie climatique et de l'électricité (solaire thermique et photovoltaïque, bois énergie plaquettes forestières, DIB, pellets)</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Soutenir les actions conjuguant création d'emploi spécialisé et développement des énergies renouvelables (notamment concernant le développement du travail forestier en lien avec la production de bois énergie comme pour la valorisation des rémanents par exemple)
4.3) Développement des modes de transport alternatifs	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Soutien à toutes les démarches d'organisation de transport alternatif (pédibus, vélobus, transport à la demande ; covoiturage, point stop,...)
EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Grille d'analyse de projet ➤ Présentation d'une approche « empreinte écologique » pour les opérations d'investissement supérieurs à 400K€ <p><u>Indicateurs de réalisations:</u></p> <p>nombre d'opérations exemplaires « énergies » soutenues par année énergie économisée par année en moyenne par m² de bâtiment en référence à la solution réglementaire « tonnes CO2 » évitées par année</p> <p><u>Suivi de la mesure :</u></p> <p>Justificatif indispensable à fournir par les porteurs de projets : étude thermique réglementaire, contrôle de réalisation et engagement de conformité de la maîtrise d'œuvre notamment concernant l'étanchéité des bâtis pour les labels BBC.</p>	

MESURE 5	
Réaliser des équipements structurants pour le territoire	
Axe stratégique 3 : Un territoire vivable. Valeur ajoutée Leader IV : Mutualisation et mise en réseau des services aux publics.	
PRÉSENTATION DE LA MESURE	
Contexte général	L'attractivité durable et le développement du territoire, nécessitent de développer les infrastructures permettant à la population et aux entreprises de bénéficier des services et des accès compatibles avec le caractère rural du territoire.
Objectifs stratégiques	Permettre à tous les habitants d'accéder aux services de manière durable et éco-responsable.
Contenu	Action d'appui à la création d'équipements collectifs intercommunaux (prenant en compte les investissements liés à l'éco-conception des bâtiments : matériaux, maîtrise de l'énergie, utilisation d'énergie renouvelable notamment le solaire thermique et le bois-énergie).. Actions d'encouragement à l'installation sur le territoire des professionnels de santé. Action de développement des cheminements cyclables et piétons. Action d'équipement du territoire en câblage de haut débit numérique.
Partenariat technique et financier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ FINANCIER : UE; ETAT; CR MP ; CG ; autres ➤ TECHNIQUE : DRAC ; DDJS ; CAF ; DDASS ; MSA ; CAUE ; DDE ; ARDESI ; ADE 82...
Calendrier prévisionnel	2008-2013
DESCRIPTIF DES ACTIONS CIBLEES	
5.1) Equipements collectifs sociaux, culturels et sportifs	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Equipements identifiés dans le cadre du projet culturel de territoire ou de schémas territoriaux d'équipements sociaux et sportifs essentiels s'inscrivant dans une démarche de qualité environnementale et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (crèches ; lecture publique ; équipements culturelles ; ... - études et travaux de maîtrise de l'énergie et/ou mise en place d'énergies renouvelables : cf. fiche 4.
5.2) Maisons de santé	<p>Dans le cadre de schémas de services aux publics évoqués dans la mesure 6.4) :</p> <ul style="list-style-type: none"> -proposer des pôles locaux, à vocation intercommunale, de mutualisation de l'offre de santé essentielle pour maintenir une attractivité territoriale
5.3) Equipements et aménagements en faveur des mobilités douces et de l'intermodalité	<p>Soutenir les initiatives en faveur d'équipements et d'aménagements en faveur des mobilités douces et de l'intermodalité:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer le développement des voiries douces par des études et des investissements adaptés : (parc à vélos, signalétique, ...) - Accompagner la création de circuits touristiques et culturels favorisant l'usage de moyens de transport alternatifs à l'automobile. - Travaux d'aménagement permettant de développer l'intermodalité (parkings gare, parkings velos...) <p><i>NB. accessibilité et parcours sans obstacles en centre-bourg : cf. fiche action 6</i></p>
5.4) Haut débit et NTIC	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutien aux projets permettant de pallier aux zones blanches du territoire (Haut débit ; ..) ➤ Favoriser l'accueil de télétravailleurs en proposant des infrastructures collectives attractives (centre de télétravailleurs ; ...), notamment en ZRR (zones de revitalisation rurale) ➤ Développer une offre de services publics numériques de qualité (CYBER-BASE ;...)
EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Grille d'analyse de projet ➤ Présentation d'une approche « empreinte écologique » pour les opérations d'investissement supérieurs à 400K€ <p>Indicateurs de réalisations :</p> <p>Nombre de projets de circulation douce.</p> <p>Nombre d'équipements structurants à maîtrise d'ouvrage intercommunale</p> <p>Niveau de performance énergétique des équipements réalisés</p>	

MESURE 6	
Promouvoir une politique de l'habitat globale et durable	
Axe stratégique 3 : Un territoire vivable.	
Valeur ajoutée Leader IV : Qualité urbaine et action foncière pour un urbanisme durable	
PRÉSENTATION DE LA MESURE	
Contexte général	La maîtrise du foncier, un urbanisme prospectif et stratégique capable de limiter l'étalement urbain, une offre de logement diversifiée et accessible à tous, des services et du travail à proximité de chez soi ainsi que des transports collectifs constituent autant de paramètres incontournables pour le développement d'un habitat durable.
Objectifs stratégiques	Aider les collectivités à constituer des réserves foncières, inciter les communes à se doter d'un véritable PLU, produire du logement locatif, conforter le rôle de centralité des bourgs et favoriser leur densification, développer l'offre de services de proximité et les transports collectifs.
Contenu	Mise en œuvre et adaptation du schéma territorial de l'habitat –cadre de vie –foncier (PIG et OPAH, mise en place d'un PLH.;...) ; étude sur les transports collectifs,...
Partenariat technique et financier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ FINANCIER : UE; ETAT; CR MP ; CG ; autres ➤ TECHNIQUE : CAUE ; DDE ; ANAH ; EREF ; ARPE, APUMP, ADEME ; chambres consulaires...
Calendrier prévisionnel	2008-2013
DESCRIPTIF DES ACTIONS CIBLEES	
6.1) Maîtrise foncière	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Accompagnement de collectivités (y compris par des prestations externes) : <ul style="list-style-type: none"> - souhaitant s'engager dans un lotissement communal. Partenaires : communes, communautés de communes ; - souhaitant définir et mettre en œuvre une stratégie foncière locale : accompagnement des collectivités souhaitant mieux connaître et mobiliser différents outils de maîtrise foncière (juridiques, fiscaux, règlementaires) ◆ Soutien aux formes collectives ou alternatives d'accès au foncier pour des projets d'installations d'activités rurales (AFP, SCIC, ...)
6.2) Urbanisme stratégique et renforcement de l'armature urbaine	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Actions d'information, de sensibilisation sur la qualité urbaine et architecturale, environnementale et paysagère, dans le cadre d'une démarche de développement durable en matière d'habitat et d'urbanisme. ◆ «Démarche-hameaux quartiers du Pays Midi-Quercy : appel à projets auprès des communes ou communautés de communes. Accompagnement de 2 projets/an. Partenariat : CAUE (projet de charte du cadre de vie).. Soutiens aux projets répondant au cahier des charges (mixité sociale, économie de foncier, charte paysagère, maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables) sans atteindre des niveaux de performance de type HPE/THPE. ◆ Soutenir la création d'outils de planification urbaine et d'urbanisme opérationnel (notamment sous forme de conseils et d'expertise en ce domaine) : Etudes PLU, ZPPAUP, schémas d'aménagement de secteur, mise en place de ZAD, ZAC..) ◆ Aménagements d'espaces publics ou semi-collectifs ciblés sur : <ul style="list-style-type: none"> - l'amélioration de l'habitabilité des centre bourgs (en complément du 6.3): accessibilité et parcours sans obstacles, création d'aires de jeux, cheminements doux piétons/cycles ; - Soutenir les opérations visant à améliorer la qualité urbaine, paysagère et environnementale des espaces publics ◆ Soutenir les opérations en vue d'améliorer la qualité urbaine, paysagère et environnementale des zones d'activités existantes, ou de concevoir des zones d'activités nouvelles correspondant à ces objectifs (cf : fiche 3°) ◆ Soutiens à des outils de valorisation du patrimoine et des réalisations prenant en compte ce patrimoine (en lien avec fiche 2) notamment : <ul style="list-style-type: none"> - les matériaux « identitaires » du Pays : terre, pierre, bois - les éco-matériaux - les données du patrimoine naturel et culturel issues d'études réalisées (inventaire du patrimoine bâti du Pays, inventaire des arbres remarquable, etc..) <p>Par exemple sous forme de : chantiers test, guides de bonnes pratiques, études thématiques (ex.</p>

	restaurer les maisons à pans de bois) ...
6.3) Développement de l'offre locative	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Suivi-animation du PIG (cf : ingénierie territoriale) et d'autres opérations collectives de réhabilitation du bâti ancien (incluant opérations façades ...) ◆ Soutien à des démarches collectives de réhabilitation (ex formule coopérative avec SCOP...), à des projets de mixité de fonction (logement + local d'activité). ◆ Logement jeunes-apprentis : création ou réhabilitation de logements communaux destinés aux jeunes apprentis (objectif de 15 logements) ◆ Locatif social : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Nouveaux logements : <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la création de logements communaux. à haute qualité environnementale - Soutien aux opérateurs HLM pour des opérations de qualité (en construction neuve : critères hameaux et quartiers de Midi-Quercy, incluant une portion privée dans le projet ; en réhabilitation : prise en compte patrimoine et performance énergétique). ◆ Rénovation du parc existant : <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir des projets de rénovation de logements communaux ou HLM dans un objectif de baisse des charges (isolation, chauffage performant ou raccordement à un réseau de chaleur, systèmes hydro-économiques).
6.4) Services de proximité essentiels et transports collectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un ou des schémas de services aux publics territoriaux prenant en compte l'évolution sociologique et démographique du territoire (équipements structurants préconisés : voir fiche 5) -Elaborer un schéma de la mobilité tout au long de sa vie en PMQ (Financement de projets pedibus, velobus, Transport à la demande, covoiturage, sur la base d'études de faisabilité voir fiche 4)
EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Grille d'analyse de projet ➤ Présentation d'une approche « empreinte écologique » pour les opérations d'investissement supérieurs à 400K€ <p>Indicateurs de réalisation:</p> <p>-Nombre de logements locatifs financés, Nombre de lotissements accompagnés, Nombre d'outils d'urbanisme mis en place, Nombre de formations réalisées</p>	

MESURE 7	
Préserver et valoriser les ressources naturelles du territoire	
Axe stratégique 3 : Un territoire vivable.	
Valeur ajoutée Leader IV : Préservation de la biodiversité et valorisation des espaces naturels remarquables	
PRÉSENTATION DE LA MESURE	
Contexte général	Les ressources naturelles et les paysages du Pays Midi Quercy constituent un atout majeur de son identité et de son potentiel de développement, dont il convient de poursuivre la connaissance, la préservation et la valorisation.
Objectifs stratégiques	Mieux connaître les ressources naturelles et paysagères, les préserver et les valoriser.
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de connaissance, de protection, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel. - Actions de communication, de sensibilisation et de promotion de la charte paysagère. Soutien à l'application de recommandations paysagères sur la base des documents de référence élaborés (charte paysagère du Pays Midi-Quercy). - Actions collectives des usagers de l'eau...
Partenariat technique et financier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ FINANCIER : UE; ETAT; CR MP ; CG ; autres ➤ TECHNIQUE : CAUE ; DDE ; CG (ENS) ; EREF ; ARPE, DIREN ; CRPF ; CPIE ; DDAF ; ADEME ; Agence de l'eau...
Calendrier prévisionnel	2008-2013
DESCRIPTIF DES ACTIONS CIBLEES	
7.1) Appui aux mesures agri-environnementales	Les actions concernées devront entrer dans le cadre du programme Leader IV : fiche action II, elles concernent donc les MAE définies et mises en œuvre dans les « espaces naturels remarquables » du Pays, selon la définition de ces espaces mentionnée dans cette fiche.
7.2) Connaissance, valorisation et accessibilité maîtrisée des espaces naturels	<p>Soutien aux projets destinés à mieux connaître (sur le plan scientifique), animer, protéger, gérer (sur le plan écologique / foncier) et mettre en valeur les espaces naturels du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - espaces dont l'intérêt écologique est reconnu (Natura 2000, ZNIEFF, ENS, sites avec APPB), - autres espaces, mentionnés dans la charte paysagère comme d'intérêt (ex. réseaux de haies, arbres remarquables du territoire, espaces boisés, friches...) <p>Exemples d'opérations éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien à la valorisation des sites, itinéraires et espaces de pleine nature majeurs et situés sur ces espaces naturels autour de disciplines sportives par la mise en place d'équipements structurants, d'une signalétique, d'une communication pour rechercher la sécurisation, la canalisation des flux, la réduction des déchets, la mise en réseau des sites et l'accessibilité au plus grand nombre, quelque soit son niveau de pratique - Elaboration et mise en œuvre d'une charte forestière pour le Pays MQ intégrant les différents usages de la forêt <p>Les actions soutenues devront être cohérentes avec un objectif de connaissance, préservation, restauration ou développement de la biodiversité.</p> <p>Types d'action (par exemple) : inventaires écologiques ; étude multicritères sur un site intégrant une analyse et prise en compte des différents potentiels (écologiques, paysagers, touristiques, pédagogiques...) en vue de produire des outils d'aide à la décision, une stratégies d'intervention.. ; communication environnementale (éditions, animations, ...).</p>
7.3) Préservation et gestion durable de la ressource en eau	<p>Un des 15 enjeux majeurs de la charte paysagère, retenu dans le cadre du Plan de paysage de Pays, est : « valoriser l'eau sous toutes ses formes ». Cet enjeu renvoie à une prise en compte de l'eau en tant que ressource, écosystème, et en tant que support de diverses usages et activités (touristique, ludique, etc..). Exemples d'opérations éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un plan global de la rivière Aveyron et de ses affluents intégrant un objectif de préservation de cette ressource et de valorisation (prise en compte de la diversité des usages et acteurs liés à l'eau), - Soutien aux actions d'information, de sensibilisation et de formation sur la connaissance, les enjeux et les modalités de gestion durable de cette ressource auprès de divers publics (jeunes, exploitants agricoles et autres acteurs économiques ...)
7.4) Préservation et amélioration des	Les actions éligibles sont celles qui sont définies et réalisées en conformité avec les

paysages (action transversale : pour mémoire)	recommandations de la charte paysagère du Pays Midi-Quercy, figurant notamment dans : - le Plan de paysage de Pays (« actions transversales », « projets pilotes ») - les 3 Plans de paysage de terroir, - la Boîte à outils (30 fiches de recommandations)
EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Grille d'analyse de projet ➤ Présentation d'une approche « empreinte écologique » pour les opérations d'investissement supérieurs à 400K€ <p>Nombre de projets de mise en valeur des espaces naturels et de plans de gestion réalisés</p> <p>Nombre de projets de communication, sensibilisation et de formation réalisées</p> <p>Nombre de bénéficiaires d'actions MAE ou MATER</p> <p>Nombre d'actions réalisées en application des Plans de paysage ou des recommandations de la Boîte à outils de la charte paysagère</p>	

MESURE 8

La dotation spécifique « Vocations Territoriales et Expérimentation »

AXE : Mesures régionales spécifiques

PRESENTATION DE LA MESURE

Dans les nouveaux dispositifs d'intervention de la Région pour la prochaine génération des politiques territoriales 2007-2013 a été mise en place une dotation « vocation territoriale » consacrée aux projets spécifiques ou innovants

La plupart des territoires souhaitent avoir la possibilité de développer une forme « d'exemplarité » et/ou « d'expérimentation » dans un ou plusieurs domaines particuliers significatifs de leur propre spécificité. C'est pourquoi, la Région a décidé de créer dès 2008 une dotation spécifique « exemplarité et/ou expérimentation » d'un montant de 5M€ par an.

Cette dotation annuelle repose sur les principes suivants :

la dotation annuelle de 5M€ sera répartie à titre indicatif entre les Pays et les PNR pour la première moitié de façon égale entre les Pays/PNR, pour la seconde moitié en fonction du nombre de communes et du nombre d'habitants,

la Région pourra soutenir dans ce cadre, les actions d'investissements correspondant à une ou deux thématiques adaptées aux spécificités du territoire et proposées par le Pays ou le PNR lors de l'élaboration de la Convention Territoriale de Pays ou de PNR,

le solde non programmé de cette dotation annuelle par Pays/PNR pourra être reporté sur l'année suivante dans la limite d'une seule fois sur la période 2008-2013,

la programmation de cette dotation s'effectuera conjointement entre la Région et le territoire et devra être inscrite dans le Programmes Opérationnels des Conventions Territoriales de Pays ou de PNR.

Partenariat technique et financier à définir

Calendrier prévisionnel | 2008-2013

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

Le Pays Midi-Quercy est riche de nombreuses « spécificités territoriales ». Afin de conduire une politique efficace et exemplaire sur un champ d'action particulier, le territoire a engagé une réflexion sur plusieurs thèmes possibles (développement des circuits courts bio en particulier via la restauration collective; promouvoir une offre alternative de logement ; ...) qui feront l'objet d'une analyse plus approfondie pour veiller à leur compatibilité avec ce nouveau dispositif régional proposé. La mise en œuvre de sa stratégie d'action « vocation territoriale » se fera à l'issue de cette réflexion et ce avant la fin de l'exercice 2008.

Les actions inscrites dans le cadre de cette stratégie seront définies après avoir déterminé son champ d'application.

EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

- Grille d'analyse de projet
- Présentation d'une approche « empreinte écologique » pour les opérations d'investissement supérieurs à 400K€

Mesure 9
Mettre en œuvre un Grand Projet de Pays

AXE : Mesures régionales spécifiques

PRESENTATION DE LA MESURE

Afin de promouvoir l'innovation, mobiliser les énergies ainsi que les ressources locales, le Conseil Régional a décidé de susciter, accompagner et valoriser des Grands Projets de Pays.

Ces projets doivent s'inscrire dans une des trois thématiques suivantes :

- ✓ développement économique : valorisation d'une ressource naturelle, de productions locales, de savoir-faire locaux autour d'une activité existante de création d'activités existantes ou création d'activités nouvelles à forte valeur ajoutée
- ✓ la valorisation des ressources culturelles, identitaires, patrimoniales, touristiques : développement et valorisation de sites à fort capital image, d'une thématique existante à forte notoriété, d'activités touristiques structurantes pour le territoire
- ✓ le développement des services au public, création et développement de nouveaux services de qualité, développement de conditions d'accueil innovantes en faveur de nouvelles populations

Ces Grands Projets de Pays devront répondre à 4 objectifs :

- ✓ Produire des flux et des retombées économiques
- ✓ Renforcer le territoire en terme d'image et de notoriété
- ✓ Favoriser l'attractivité et le rayonnement des territoires
- ✓ Soutenir l'innovation

Le Conseil Régional financera les investissements directement liés au thème ou induits.

Partenariat technique et financier à définir

Calendrier prévisionnel | 2008-2010

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

Le Pays Midi-Quercy souhaite structurer son développement autour d'un « Grand Projet de Pays », dont le domaine et le périmètre d'intervention est en cours de définition et sera proposé avant de l'exercice 2008.

EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

- Grille d'analyse de projet
- Présentation d'une approche « empreinte écologique » pour les opérations d'investissement supérieurs à 400K€